



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 86393

Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur la durée d'engagement minimale des abonnements à Internet destinés à un public étudiant. En effet, les opérateurs proposent des formules à tarif réduit en direction des étudiants. Or la durée minimale d'engagement est de douze mois alors que, dans de nombreux cas, la durée de location des logements étudiants n'est que de dix mois. De ce fait, dans de nombreux cas, l'avantage tarifaire consenti aux étudiants est annulé par la durée d'engagement supérieure, grevant ainsi encore davantage des budgets étudiants souvent fortement contraints. Aussi, il souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Herth](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86393

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8690

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)